



Formation Initiale

Acteur prévention secours intervenant à domicile (APS ASD)

Public

Personnel travaillant dans le secteur de l'aide à domicile

Pré requis

Aucun

Objectif

- Connaître les risques de son métier
- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Identifier un danger et les risques associés
- Comprendre le fonctionnement du corps humain et les risques d'atteintes à la santé
 - Analyser sa situation de travail et définir des pistes de solution
 - Le sauveteur secouriste du travail
 - La conduite à tenir en cas d'accident

Durée

Formation de 21h00
de 4 à 10 personnes par session

Documents remis

- Certificat de formation INRS
- Livret de formation

Encadrement de la formation

Formateur à jour de sa formation continue

Méthodes et modalités d'animation

Animation à l'aide d'un support vidéo projeté.
Alternance d'apports théoriques et d'échanges, étude de cas et mise en situation

Programme de la formation

Domaine de compétences 1 : PREVENTION

- * Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail
- * Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail
- * Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- * Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- * Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse
- * Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
- * Alerter la hiérarchie
- * Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour la personne aidée et l'intervenant visant une efficacité maximum de l'intervention

Domaine de compétence 2 : SECOURS

- * Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement Situer le cadre juridique de son intervention
- * Réaliser une protection adaptée
- * Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- * Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existante
- * Secourir la victime de manière appropriée

